

# COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ du 11 septembre 2023



**Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun remercie les habitants des quartiers qui sont venus à la rencontre des élus**

*Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?*

*Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97  
05208 Embrun Cedex*

## QUARTIERS CHAMP FAVIER / CHAMP BOSSU

**REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS  
REPNSES DU MAIRE ET DE SON EQUIPE MUNICIPALE**

### FIBRE ET RESEAUX

**Où en est-on du déploiement ?**

**Le déploiement est toujours en cours et progresse chaque jour.**

**Madame le maire précise que la compétence n'est pas communale et rappelle que le réseau a été tiré par l'entreprise XP Fibre et que dorénavant il appartient à chacun de se rapprocher de son opérateur afin de demander son raccordement à la fibre.**

**Il existe une carte des déploiements fibre (FttH) qui vous permet de visualiser la couverture des communes via le site <https://cartefibre.arcep.fr>**

**Lorsqu'un point vert apparaît sur votre habitation, c'est que vous êtes raccordable, vous pouvez contacter l'opérateur de votre choix.**

**Si votre propriété est couverte par un point jaune, c'est que le raccordement est programmé, mais pas encore effectif. Il faut attendre que le point passe au vert.**

**Trop de câbles au-dessus de nos têtes, ne peut-on pas les enfouir ?**

**Notre réseau d'éclairage public est enfoui. Mais pour les câbles téléphoniques, ce serait un chantier trop couteux.**

**Une chambre technique de France Telecom se situe sous l'enrobé au niveau du 14 route de Caléryère, et les techniciens de Free ne peuvent accéder au câble pour installer la fibre.**

**Il faut faire une demande de décrouitage et de réhausse auprès d'Orange.**

**7 antennes relais sont camouflées dans une cheminée factice depuis 2001 sur le toit de la Résidence Champs Bossu et provoquent des nuisances sonores.**

**C'est un domaine privé sur lequel la commune n'a pas compétence, mais un courrier sera à nouveau envoyé à l'OPH05.**

**Le numéro 1 du chemin des Rossignols n'apparaît pas sur la Base Nationale d'Adresse, et les opérateurs de la Fibre ne détectent pas cette adresse.**

**Les Services Techniques vont remédier à ce problème rapidement.**

**Tout le chemin des Rossignols semble poser le problème d'éligibilité à la fibre.**

**Le problème sera signalé à notre contact « collectivités territoriales » chez XP Fibre. Mais la réponse incite toujours à patienter, le réseau s'étend progressivement.**

### MOBILITE

**La navette est une très bonne chose, mais on ne l'a pas vu cet été hormis les jours de marché.**

**Nous avons conservé la petite navette gratuite de la Mairie les jours de marché, mais la navette quotidienne l'été ne passe effectivement pas à Caléryère. Le car est trop gros l'été et ne peut faire demi-tour à Caléryère. Il y a un flux important de touristes en période estivale, et nous ne pouvons assurer les tournées avec le mini-bus.**

## VOIRIE / CIRCULATION / AMENAGEMENT URBAIN

Nous regrettons que l'éclairage public s'éteigne à 22h30, c'est un peu tôt pour le retour du cinéma.  
L'éclairage sur ce secteur sera prolongé jusqu'à minuit, nous allons modifier les horloges ce mois-ci

Les riverains s'inquiètent de la vitesse de circulation route de Caléryère. Ça devient compliqué de sortir nos véhicules de nos résidences.

Pose de miroirs, de ralentisseurs (incompatibles avec le déneigement), de panneaux de signalisation ?  
Les propositions seront étudiées, mais l'incivilité de certains conducteurs et la négligence du code de la route reste un fléau difficile à combattre.

Les panneaux de dénomination de voie « Chemin des Mésanges » et « Chemin des Chardonnerets » ne sont pas visibles depuis la route de Caléryère

Les agents du Centre Technique Municipal (CTM) viendront les mettre dans le bon sens.

On signale des trous dans la chaussée aux Mésanges.

Le CTM s'occupera de les reboucher.

Le chemin du Pigeonnier n'est pas assez entretenu, il se détériore et encrasse le caniveau.

Le CTM viendra buser.

Le pluvial déborde de l'égout derrière le collège, ça forme des plaques de glace l'hiver.

Le CTM va venir inspecter ce secteur.

Le banc de la résidence Champ Bossu a été enlevé lors de travaux, il faudrait le remettre en place.

C'est du domaine privé, vous devez faire la demande à l'OPH05.

## OLD / ESPACES VERTS

Dans le cadre des OLD, (Obligation Légales de Débroussaillage), le terrain situé en face de la résidence Champs Bossu vient de changer de propriétaire, et c'est une forêt vierge.

Un courrier sera envoyé au nouveau propriétaire de la parcelle AD367, à condition que nous ayons accès à ses coordonnées. L'actualisation du cadastre est une longue mise à jour qui peut durer des mois.

Même constat sur le terrain du Lycée. Ça fait des années que ça dure, ils ne font rien.

Nous les avons régulièrement relancés sur le sujet, ils prétendent un manque de financement. Nous poursuivons les démarches pour faire appliquer cette obligation.

Le fauchage des bords de route dans notre quartier, le long des murs, devrait se faire au rotofil et non à l'épareuse, ce serait plus propre.

La suggestion sera transmise au CTM.

Il faudrait refaire la rambarde usée des escaliers qui relie les Fauvettes et l'allée des Fonts Couvertes

Le CTM ira constater et programmera une intervention.

Le petit pont sur le sentier qui rejoint le chemin des Rossignols n'est plus praticable.

Ce pont avait été fait par un particulier et n'est pas de la compétence communale.

Rue des Chardonnerets, 5 arbres sont morts, il faudrait les enlever.

Ces arbres sont sur le domaine privé, un courrier sera envoyé aux propriétaires.

Sur certaines propriétés, les arbres sont trop hauts et nous masquent la vue. Que peut-on faire ?

Voici ce que dit la loi : article 671 du Code civil :

- Si un arbre est installé à moins de 2 m de la propriété voisine, sa hauteur ne doit pas être supérieure à 2 mètres. Si l'arbre pousse au-delà des 2 mètres autorisés, son propriétaire est dans l'obligation de le tailler (attention, il y a prescription pour les arbres de plus de 30ans).
- Si l'arbre est planté à plus de 2 mètres de la propriété voisine, il n'y a, dans ce cas, aucune restriction de hauteur.

## **PROPRETE**

**Les moloks de Champs Bossu ont une très mauvaise odeur. Peut-on désinfecter plus régulièrement ?**

Le Smictom organise 2 campagnes de nettoyage par an. Une au printemps, et une à l'automne. Un camion est alors équipé d'une station de lavage et fait la tournée des équipements. Mais le calendrier est souvent chamboulé en cas de pannes mécaniques sur la flotte de camions, ou par effectif réduit du personnel. La priorité est alors donnée à la collecte. La sortie de l'été est la période la plus odorante, car les moloks ont subi le fort remplissage de la période estivale, et les camions ont tourné à plein régime tous les jours. Le nettoyage commence donc en septembre.

Il faut savoir aussi que le CTM nettoie régulièrement les abords.

Pour votre information, nous allons bientôt collecter les bio-déchets d'ici 2024.

## **GLISSEMENT DE TERRAIN**

**Où en est-t-on des travaux visant à sécuriser les glissements de terrain sur la Bellotte ?**

La ville poursuit le suivi des géocubes qui ne montrent pas de mouvement significatif du versant. Les expertises en cours ont demandé une prolongation de délai afin de prendre en compte une période pluvieuse plus importante que celle de 2022 et vérifier ainsi la stabilisation ou non du mouvement.

En parallèle la ville poursuit ses travaux (c'est une priorité) et lance une nouvelle phase d'étanchéification du dernier tronçon de la Bellotte allant de la route de Caléryère au hameau du même nom. Ces travaux doivent être réalisés cet automne.

Actuellement se poursuivent également les inspections télévisées des réseaux d'assainissement, des eaux usées et des eaux pluviales.

*Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants pour leur présence.*